Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20231221-DLB20231213_658-BF
Reçu le 21/12/2023

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 13/12/2023

DLB 2023/658

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi 13 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de BESSAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 07/12/2023
Affichage de la convocation : 07/12/2023

Etaient Présents :
Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Laurent COMBES, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Alain MALRIC, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Absents représentés par leur suppléant :
Francis BOUTES représenté par Gérard Francine, Carole MAUREL représentée par Sylvie MACEL, Véronique REY représentée par Marie-Laure LLEDOS.

Absents Excusés :
Jean-Louis ABADIE, Claude ALLINGRI, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Gérard PERRIN, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Michel SALLES, Henry SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :
Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Création de quatre emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :
Le déploiement de la collecte en biodéchets et l'extensions des consignes de tri dans les habitats collectifs seront déployés en Janvier 2024 sur la ville d'Agde. En effet, le passage progressif de la collecte sélective en points d'apport volontaire dans les habitats collectifs et la généralisation de la collecte des biodéchets associés à un accompagnement des usagers des nouvelles consignes entrainent un besoin de quatre personnels non permanents en surcroit d'activité au service prévention et proximité.

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20231221-DLB20231213_658-BF
Reçu le 21/12/2023

Le Comité syndical, la présentation de Monsieur le Président entendu,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

La création d'emplois non permanents à compter du 1er janvier 2024 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1er janvier 2024 au 1er juillet 2025 inclus.

Ils devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif pour les uns et d'avoir une expérience avec le public pour les autres.

A temps complet, la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par
Sébastien FREY
Président

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 21/12/2023
et de sa publication le 21/12/2023

A Nézignan l'Évêque, le 21/12/2023

SMICTOM PEZENAS-AGDE
***Adresse postale :* BP 112 - 34120 Pézenas**
***Siège administratif :* 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque**
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr